

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENT(e)S

Syndicat Mixte Artois Valorisation

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 6 mai à 18 heures 00 minutes, en application de l'article L. 5211-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical du Syndicat Mixte Artois Valorisation.

Etaient présent(e)s les délégué(e)s suivant(e)s :

■ Alain BARTIER	■ Jean-Paul FLOCHEL	■ Alexandre MALFAIT	■ Véronique THIEBAUT
■ Didier BAYART	■ Marc FRERE	■ Philippe QUANDALLE	■ Alain VACHET
■ Thierry BOULANGER	■ Nicolas KUSMIEREK	■ David TISON	■ Bruno VIENNE
■ Alain CAYET	■ Emmanuelle LAPOUILLE-FLAJOLET	■ Nicolas VASSEUR	■ Damien BRICOUT
■ Olivier DEGAUQUIER	■ Séverine LECHON	■ José VILLASPASA	■ Monique DEBEAUMONT
■ Fabrice DELABROYE	■ Claude LECORNET	■ Jacques BONNAY	■ Jean-Marie DUFAY
■ Dominique DELATTRE	■ Didier LEDHE	■ Gérard LETHO-DUCLOS	■ Pascal HEMERY
■ Cédric DELMOTTE	■ Anthony LENGLET	■ Thierry ROUCOU	■ Anne-Sophie LARIVIERE
■ Claude DOUAY	■ Sylvie LETUPPE		■ Catherine LIBESSART
■ Charline DUMOULIN			■ Michel SEROUX
■ Pascal DUTOIT			■ Maurice SOYEZ

Etaient excusé(e)s et représenté(e)s : Karine BOISSOU (pouvoir à Emmanuelle LAPOUILLE-FLAJOLET) Gérard DUE (pouvoir à Véronique THIEBAUT)

Etaient absent(e)s : s.o.

1. Installation du comité syndical

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Cayet, délégué le plus âgé, en application de l'article L5211-9 du CGCT, qui a déclaré les membres du comité syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Anthony Lenglet a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le comité syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Election du Président

2.1 Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du comité syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 5211-9 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du comité syndical, a dénombré 41 délégués présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-7 et L5211-10 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2 Constitution du bureau

Le doyen du comité syndical propose de constituer le bureau par le secrétaire de séance accompagné de trois assesseurs :

- M. Alexandre Malfait
- M. Thierry Roucou
- Mme Anne-Sophie Larivière

2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le comité syndical. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Le nombre de délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L.65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4 Résultat du premier tour du scrutin

- Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 40
- Majorité absolue : 21

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DELMOTTE Cédric	40	Quarante
.....
.....
.....
.....

2.5 Proclamation de l'élection du Président

Monsieur Delmotte Cédric a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

3. Election des Vice-Président(e)s

Sous la présidence de M. Delmotte, élu Président, le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des Vice-Président(e)s. Il a été rappelé que les Vice-Président(e)s sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 2122-7 et L.5211-10 du CGCT).

3.1 Nombre de Vice-Président(e)s

Le Président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des Vice-Président(e)s est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze Vice-Président(e)s.

Si en application de cette dernière règle le nombre de Vice-Président(e)s est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Président(e)s supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Le Président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le syndicat disposait, à ce jour, de 7 Vice-Président(e)s. Au vu de ces éléments, le comité syndical a fixé à 7 le nombre des Vice-Présidents(e) du comité syndical

3.2 Election du 1^{er} Vice-Président

3.2.1 Résultat du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 37
- f. Majorité absolue : 19

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DELATTRE Dominique	37	Trente-sept
.....
.....
.....
.....

3.2.2 Proclamation de l'élection du 1^{er} Vice-Président

Monsieur Dominique Delattre a été proclamé premier Vice-Président et immédiatement installé.

3.3 Election de la 2^{ème} Vice-Présidente

3.3.1 Résultat du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 39
- f. Majorité absolue : 20

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DEBEAUMONT Monique	39	Trente-neuf
.....
.....
.....
.....

3.3.2 Proclamation de l'élection de la 2^{ème} Vice-Présidente

Madame Monique Debeaumont a été proclamée deuxième Vice-Présidente et immédiatement installée.

3.4 Election du 3^{ème} Vice-Président

3.4.1 Résultat du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 38
- f. Majorité absolue : 20

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BONNAY Jacques	38	Trente-huit
.....
.....
.....
.....

3.4.2 Proclamation de l'élection du 3^{ème} Vice-Président

Monsieur Jacques Bonnay a été proclamé troisième Vice-Président et immédiatement installé.

3.5 Election du 4^{ème} Vice-Président

3.5.1 Résultat du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 38
- f. Majorité absolue : 20

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LECORNET Claude	38	Trente-huit
.....
.....
.....
.....

3.5.2 Proclamation de l'élection du 4^{ème} Vice-Président

Monsieur Claude Lecornet a été proclamé quatrième Vice-Président et immédiatement installé.

3.6 Election du 5^{ème} Vice-Président

3.6.1 Résultat du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 39
- f. Majorité absolue : 20

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SOYEZ Maurice	39	Trente-neuf
.....
.....
.....
.....

3.6.2 Proclamation de l'élection du 5^{ème} Vice-Président

Monsieur Maurice Soyez a été proclamé(e) cinquième Vice-Président et immédiatement installé.

3.7 Election du 6^{ème} Vice-Président

3.7.1 Résultat du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 38
- f. Majorité absolue : 20

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VACHET Alain	38	Trente-huit
.....
.....
.....
.....

3.7.2 Proclamation de l'élection du 6^{ème} Vice-Président

Monsieur Alain Vachet a été proclamé(e) sixième Vice-Président et immédiatement installé.

3.8 Election de la 7^{ème} Vice-Présidente

3.8.1 Résultat du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 39
- f. Majorité absolue : 20

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LAPOUILLE-FLAJOLET Emmanuelle	39	Trente-neuf
.....
.....
.....
.....

3.8.2 Proclamation de l'élection de la 7^{ème} Vice-Présidente

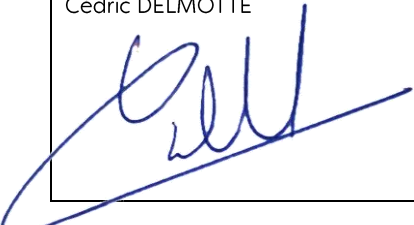
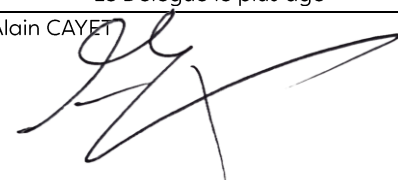
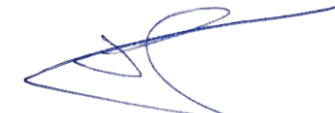
Madame Lapouille-Flajolet Emmanuelle a été proclamée septième Vice-Présidente et immédiatement installée.



4. Observations et réclamations

s.o.

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 6 mai 2026, à 20 heures 15 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Président, le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le Président	Le Délégué le plus âgé	Le Secrétaire
Cédric DELMOTTE 	Alain CAYET 	Anthony LENGLET 

Les Assesseurs		
Alexandre MALFAIT 	Thierry ROUCOU 	Anne-Sophie LARIVIERE 